

1<sup>e</sup> flash

ZOOM

Revalorisation des retraites au 1<sup>er</sup> avril 2011

**La revalorisation des retraites de base et complémentaire intervient depuis 2009 au 1<sup>er</sup> avril de chaque année pour mieux tenir compte de l'inflation. Elle s'applique aux pensions du mois d'avril, payées au cours de la première semaine de mai 2011. ●●●**

● **Retraite de base**

La revalorisation au 1<sup>er</sup> avril est fixée par les pouvoirs publics et s'applique à tous les régimes vieillesse.

● **Minimum vieillesse**

Depuis 2009, le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est progressivement revalorisé

brèves

## Cancer info : l'information de référence sur les cancers

**Cancer info est une plateforme multi-accès d'information médicale et sociale de référence sur les cancers, à destination des personnes atteintes de cancer et de leur entourage.**

L'Institut National du Cancer (INCa) et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, en partenariat avec la Ligue nationale contre le Cancer, ont lancé Cancer info qui est conçu pour être à la fois un point de repère et un outil relationnel entre le patient et l'équipe médicale. Cancer info offre la garantie d'une information médicale et sociale de référence, validée, complète et à jour. Ses contenus sont élaborés à partir des recommandations en vigueur, en associant des spécialistes en cancérologie et des patients.

Cancer info est **disponible sous trois formes** :

- **Le site internet** : [www.e-cancer.fr/cancer-info](http://www.e-cancer.fr/cancer-info)

Cancer info est un site Internet conçu en fonction des besoins d'information aux quatre étapes de la maladie :

- les cancers : dossiers par type de cancer, comprendre la maladie... ;
- pendant les traitements : différents traitements, effets secondaires, organisation des soins en cancérologie, démarches administratives, droits sociaux... ;
- après les traitements : retour au travail, droit à l'emprunt... ;
- ressources pratiques : coordonnées des associations, établissements de cancérologie, consultations spécialisées, conseillers signataires de la charte des perruquiers, lieux d'accueil et sites d'information.

- **Les guides : éléments complémentaires essentiels**

Cancer info est une collection de guides imprimés, déclinés en sous-collections (guides par cancer, guides sur les traitements, guides sur la vie avec un cancer).

- **La ligne téléphonique : indispensable parole**

Cancer info est un service anonyme d'information, d'orientation et d'écoute. Cette ligne téléphonique est accessible par le 0810 810 821, du lundi au samedi de 9h00 à 19h00 (prix d'un appel local).

Le RSI et l'Institut National du Cancer (INCa) ont signé un partenariat pour soutenir le dépistage organisé des cancers des travailleurs indépendants - actifs ou retraités - et de leur famille.



**Bulletin de demande de documentation à retourner à :**  
ANCV - SENIORS EN VACANCES - TSA 69103 - 76934 ROUEN CEDEX 9



M. /  Mme /  Mlle

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Né(e) le : ..... à : .....

email : .....

SITUATION : Retraité(e) :  oui /  non

STATUT :  Célibataire /  Marié(e) /  Pacsé(e) /  Veuf(ve) /  Divorcé(e)

AUTONOMIE :  Handicapé(e) /  En perte d'autonomie

Invalide /  Inapte au travail

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Conjoint /  Aidant familial /  Aidant professionnel (en cas de perte d'autonomie ou de handicap) /  Autre

Date et signature (obligatoires) :

**En fonction de votre situation, joindre une copie de :** la carte d'invalidité  / la notification de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)  / l'attestation de pension d'invalidité  / la notification du Conseil général ou de la CARSAT en cas d'incapacité  / la notification APA ou la classification dépendance

**À joindre pour tous les participants, une copie du dernier avis d'imposition et de la carte d'identité en cours de validité.**

Avertissement : en cas de déclaration fautive ou erronée, le bénéficiaire du présent programme peut être retiré à tout moment, et l'ANCV pourra engager des poursuites. Important : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est de permettre l'accès aux vacances des personnes âgées dans le cadre du programme « Seniors en Vacances ». Conformément aux dispositions de l'article 39 et suivants de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, dans les conditions posées par la loi, par courrier adressé à : ANCV - Seniors en Vacances - TSA 69103 - 76934 ROUEN CEDEX 9.

1<sup>e</sup> flash

Le Flash RSI retraités n° 9, avril 2011. Directeur de la publication : Dominique LIGER. Rédacteur en Chef : Catherine FRAUDEAU. Rédacteur en Chef adjoint : Christophe LESCURE. Rédaction : Frédéric BERGOUNIOUX, Isabelle BITOUZET, Anne-Marie BOURDEREAU, Sandrine HANNAIRE, Alain PAUMIER, Laurent PERIE. Réalisation : PARIMAGE. Impression : CARACTERE sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEFC/10-31-945 IMPRIM'VERT®. ISSN 1960-7083. Dépôt légal : avril 2011. Edition : Caisse nationale du RSI - Direction de la Communication.

avec un taux plus important que la retraite de base.

Cette mesure sert à réduire les situations de précarité des personnes isolées\* de plus de 65 ans. Son versement est soumis à des conditions de ressources.

La revalorisation de l'ASPA intervient également au 1<sup>er</sup> avril.

Le montant de cette allocation lorsqu'elle est versée à une personne isolée ou à une seule personne au sein d'un couple est de 8 907,34 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, soit un taux de revalorisation 2011 de +4,7 %.

Le montant de cette allocation lorsque les deux personnes du couple peuvent en bénéficier sera communiqué prochainement.

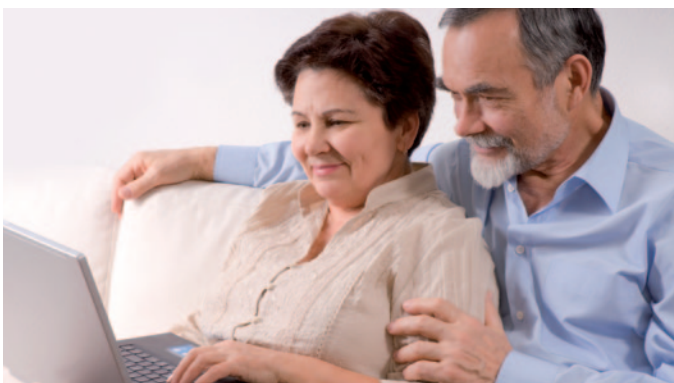
Les plafonds de ressources 2011 pour bénéficier de cette allocation ne sont pas tous connus au moment de l'impression de ce document. Le plafond est de 8 907,34 € pour une personne vivant seule.

### Retraites complémentaires artisans et commerçants

Les valeurs du point de service qui sert de base au calcul des retraites complémentaires sont revalorisées au 1<sup>er</sup> avril en tenant compte du taux d'actualisation appliqué au régime de retraite de base.

\* Personne vivant seule ou personne seule bénéficiaire de l'ASPA au sein d'un couple.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet : [www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr) ou reportez-vous à votre avis de revalorisation des pensions de retraite.



## Vaccinez-vous contre le tétanos

Les vaccins ne sont pas réservés qu'aux enfants. En vous faisant vacciner tous les 10 ans contre le tétanos, vous vous protégez contre une maladie grave aux conséquences parfois mortelles.



Dans la vie courante, il existe des moments (bricolage, jardinage...) où vous pouvez contracter cette maladie. À titre préventif, il est important de nettoyer et de désinfecter toutes les plaies en contact avec de la terre, du sable, de la rouille ou en cas de morsure animale ou de brûlure.

Vérifiez la date de votre dernière vaccination contre le tétanos. Si vous avez oublié un rappel, faites-vous vacciner rapidement. Le vaccin de rappel de l'adulte est recommandé tous les dix ans, seul ou si nécessaire associé au rappel des vaccins contre la diphtérie et la polyomyélite

(DT Polio) qui doivent se pratiquer également tous les dix ans.

Un vaccin dit quadrivalent, associé - une seule fois dans l'âge adulte - un rappel de vaccination contre la coqueluche. Il est fortement recommandé si vous devez être au contact d'une femme enceinte ou d'un nourrisson.

Lors d'une prochaine visite chez votre médecin traitant, demandez-lui une prescription. Ainsi le vaccin vous sera remboursé à 65 % par l'Assurance Maladie. Ce vaccin est d'un coût modique et il peut vous sauver la vie.

### BON À SAVOIR

Si vous avez ouvert votre dossier personnel de prévention sur le site [www.le-rsi.fr/prevention](http://www.le-rsi.fr/prevention), vous serez informé de la date de cette vaccination.

## Le programme « Seniors en Vacances »

L'action sanitaire et sociale du Régime Social des Indépendants souhaite favoriser le développement des relations sociales de ses retraités et leur permettre de renouer avec le plaisir des vacances.

Dans ce sens, elle soutient « Seniors en Vacances », un programme mis en œuvre par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) qui a pour mission sociale unique de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Les vacances sont un moment important quels que soient votre âge et vos moyens financiers.

« Seniors en Vacances » propose des séjours en pension complète qui allient plaisir, bien-être, convivialité et découvertes, à un prix unique (hors transport) en fonction de la durée du séjour. Au programme : activités quotidiennes, excursions, animations chaque soir à partager en groupe.

De plus, pour favoriser le départ en vacances des personnes ayant un faible montant de retraite, l'ANCV apporte une aide financière de 50 % sur le prix du séjour (personnes non imposables avant déduction fiscale, ligne 14 de l'avis d'imposition).

L'ANCV vous propose **deux durées de séjours** :

- 8 jours/7 nuits au prix de 360 € ou 180 € avec l'aide de l'ANCV
- 5 jours/4 nuits au prix de 300 € ou 150 € avec l'aide de l'ANCV

**Vous avez plus de 60 ans\* ? Vous êtes retraité ou sans activité professionnelle ?** Vous avez envie de sortir de votre quotidien ? Évadez-vous avec « Seniors en Vacances » comme 25 000 personnes l'ont déjà fait en 2010 !

**Pour recevoir le catalogue des destinations 2011 et obtenir toutes les informations sur ce programme, complétez le bulletin de demande de documentation ci-après.**

**En fonction de vos revenus et de votre situation,** vous pouvez solliciter l'action sanitaire et sociale de votre caisse RSI pour un complément de prise en charge sur les frais en lien avec ce séjour.

\* 55 ans pour les personnes en situation de handicap.

Créée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est un établissement public placé sous la tutelle du Secrétariat d'État en charge du Tourisme. Depuis 2007, elle développe le programme « Seniors en Vacances » ayant pour vocation de créer du lien, d'offrir du bien-être et de rompre la solitude. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique souhaitée par le RSI de rupture de l'isolement et de socialisation.